

CONNAITRE ET S'APPROPRIER LES DIRECTIVES ANTICIPEES ET SAVOIR LES EXPLIQUER

7 heures

1
jour

LE CONTEXTE

D.P.C

La fin de vie est un sujet délicat et tabou dans notre société. Evoquer ses « desideratas » pour sa fin de vie sont des éléments difficiles à élaborer et à parler. La loi du 9 juin 1999 visant à garantir l'accès aux soins palliatifs, a été étayée par la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie (dite loi Leonetti) qui a introduit, en outre, les directives anticipées. La loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie (dite loi Claeys Leonetti) quant à elle est venue réaffirmer et préciser, ces directives anticipées. C'est aux professionnels de santé, et en particulier aux médecins, qu'incombe le rôle d'informer la personne, qu'elle soit bien-portante ou malade, de ces dispositions et d'accompagner celle-ci dans ses réflexions et interrogations si elle le souhaite. L'objectif de cette formation a pour but de connaître et de s'approprier les directives anticipées afin d'être en mesure d'expliquer ces dispositions, qui sont un droit pour le citoyen et un devoir pour les soignants.

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Analyser les dispositions des directives anticipées
- S'approprier les directives anticipées et savoir les expliquer

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître et comprendre l'historique de la loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie
- Identifier les enjeux et modalités des directives anticipées
- Connaître et déchiffrer le modèle proposé par la Haute Autorité de Santé (HAS)
- Analyser la demande d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès
- S'engager dans une démarche d'autoévaluation

PUBLIC

Personnel paramédical

DATES

9 avril 2021

INTERVENANT

Infirmière titulaire d'un D.U. en Soins palliatifs et d'un D.U.I. d'éthique et de pratiques médicales

COÛT

225 € net

Session organisée avec un minimum de 4 participants et un maximum de 8 participants



VOUS INSCRIRE ?

Agence de Verfeil

14 rue Grand Faubourg
31590 VERFEIL
05.34.27.08.14

Agence de Narbonne

Bâtiment IN'ESS Bureau 2-124
30 Avenue Paul Pompidor
11100 NARBONNE
04.68.42.43.86

www.ad-venir.fr